



Les échos du Conseil municipal du 26/01/2022, 20h30, Mairie:

produits par le Gényvain Net

Une bonne trentaine de personnes dans la salle, pas de représentant de la presse. Cette présence est essentiellement due à la délibération qui doit être prise sur le PLU.

Monsieur le Maire propose à Olivier POTIRON, avant l'ouverture de séance, qu'il soit secrétaire de séance qui ne commencera qu'à 20h45. Le Secrétaire fait l'appel,

Commentaire : Sans...

Sont présents : Daniel VÉREECKE, Christelle MARIN, Pierre HAUTOT, Patricia BARBIER, Jean-Louis AGNES, Françoise RIBEIRO, Didier FALAMPIN, Dalila CHABRIER et Olivier POTIRON, pour la liste « Un Nouvel Élan pour Sainte-Geneviève (NESG) »;

Gérard CHATIN, Nathalie CÉDOLIN, Alain BOSC et Fabrice DORÉ pour la liste « Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » (NASG) ;

Thierry RÉMOND, Beriza ZIEGLER et Dominique LABARRE pour la liste « Force et Développement- Progressons Ensemble » (FDPE)

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : Émilie FERNANDES avec pouvoir Pierre HAUTOT, Hervé KRAUZÉ avec pouvoir à François RIBEIRO, Xavier BOULIN avec pouvoir à Jean-Louis AGNES, Éric LE GUIENNE avec pouvoir à Olivier POTIRON, Corinne KAPUSTA avec pouvoir à Patricia BARBIER pour la liste « Un Nouvel Élan pour Sainte-Geneviève (NESG) »

Absent(e)s non excusé(e)s Séverine DUPERCHE et Marc LEFEVRE pour la liste « Un Nouvel Élan pour Sainte-Geneviève (NESG) »

Commentaire: Un nombre d'élus absents inhabituel !?

On passe à la suite, Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour et la répartition des élus qui en feront la présentation. Il indique qu'il présentera les points sur l'urbanisme en l'absence de l'adjoint concerné.

Commentaire: Sans, quoi que...

- [Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 Décembre 2021:](#)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal moins l'abstention de Thierry RÉMOND, absent au précédent Conseil.

- [Les conseillers municipaux prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.](#)

La bonne habitude abandonnée lors du précédent Conseil est reprise par Monsieur le Maire le rapport des dépenses faites sur délégation est remis sur table aux élus en même temps qu'il est projeté, Monsieur le Maire en fait une présentation succincte, il n'y a que 5 opérations dont 2 sur l'exercice 2022.

Alain BOSC demande à Monsieur le Maire à quoi correspond la dépense indiquée pour le réaménagement devant le 143 Route Nationale. Monsieur le Maire lui répond qu'il peut tout à fait lui répondre puisqu'il s'agit de travaux devant la maison qui appartenait à sa belle-mère et passe la parole à Jean-Louis AGNES qui précise qu'il s'agit d'un passage piétons. Gérard CHATIN interroge de savoir s'il n'aurait pas été moins coûteux de déplacer le passage pour piétons et sur la raison qui fait que cette opération ne soit pas réalisée dans le cadre du marché à bons de commandes qui concerne pourtant l'entreprise qui a fait les travaux. Aucune réponse sur le point déplacement du passage piétons mais l'adjoint aux travaux informe que le marché à bons de commandes n'a pas été renouvelé et que certains des travaux concernés seront réalisés par les agents de la Commune.

Commentaire: Bravo encore à Alain BOSC de soulever une question si sensible, savait-il ? L'exécutif ne renouvelle pas un marché à bons de commandes, où cela s'est-il décidé, par qui ? En Commission jamais, si la question n'avait pas été posée comment l'aurions-nous su ? Transparence et ouverture qu'ils avaient dit.

Par ailleurs, outre ces délégations sur marchés publics nous n'avons pas les autres décisions sur délégations. Transparence et ouverture qu'ils avaient dit.

1) [Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise \(SE60\):](#)

La parole est donnée à Jean-Louis AGNES qui présente le sujet

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Commentaire: Sans.

2) [Réalisation d'études préalables visant à mettre en œuvre des installations d'énergie renouvelable sur la toiture du bâtiment des services techniques en partenariat avec le Syndicat d'Energie de l'Oise \(SE60\).](#)

Jean-Louis AGNES présente le sujet en précisant qu'il ne s'agit que d'études qui seront réalisées par le SE60 et financées par lui, le coût est évalué à 7 872€.

Alain BOSC interroge s'il s'agit d'autoconsommation ou de production à revendre, l'adjoint aux travaux lui répond que c'est un des points de l'étude.

Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

3) [Réalisation d'études préalables visant à mettre en œuvre des installations d'énergie renouvelable sur la toiture du restaurant scolaire en partenariat avec le Syndicat d'Energie de l'Oise \(SE60\) :](#)

Jean-Louis AGNES présente également le sujet en précisant qu'il ne s'agit encore que d'études qui seront réalisées par le SE60 et financées par lui, le coût est évalué à 5 472€. Il précise qu'il avait été envisagé de faire ce type d'opération sur le Centre Yves MONTAND mais que cela n'a pas finalement été considéré comme judicieux au regard de l'ancienneté du bâtiment et que le restaurant scolaire a alors été choisi.

Fabrice DORÉ interroge sur la surface de capteurs que cela représente. L'adjoint aux travaux lui répond que ce sera l'objet de l'étude.

Gérard CHATIN rappelle que sous la toiture actuelle, il y a une terrasse. La toiture a été réalisée en 1980 environ avec une charpente légère. Il demande ensuite pourquoi il n'a pas été envisagé l'implantation de capteurs sur la salle polyvalente qui est également en terrasse. Jean-Louis AGNES lui répond que les espaces sur une terrasse auraient réduit le nombre de capteurs possibles à installer.

Le projet est adopté par 20 voix dont 5 pouvoirs et un vote contre, celui de Dominique LABARRE qui précise être contre le solaire.

Commentaire: Il est curieux qu'alors que l'on engage des études, l'adjoint concerné semble avoir les réponses. Pourquoi le restaurant scolaire qui a une toiture toute neuve plutôt que la salle polyvalente qui est, apparemment bien mieux exposée, aucune réflexion n'est menée en Commission. Des projets comme ceux-là méritent de vrais échanges, notre groupe est plutôt pour, mais voilà on préfère mener la réflexion dans son coin sans les membres de Commission. C'est dommage, l'idée est intéressante.

4) [Disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire sur le temps d'activité professionnelle - Convention avec le SDIS60:](#)

Monsieur le Maire présente une convention. Alain BOSC interroge sur le nombre de jours de formation, il lui est répondu qu'il y aura effectivement 5 jours de formation. Gérard CHATIN pose la question de savoir si cette convention est purement personnelle ou pourrait s'appliquer à d'autres agents de la Commune. IL lui est répondu que cette convention est personnelle et concerne Thierry LOMBARD.

Adoptée à l'unanimité.

Commentaire: Sans...

5) Rétrocession des voiries (parcelles AI n^o282 - 283 - 285) au profit de la commune et acceptation de la cession par l'EPFLO au profit de l'OPAC de l'Oise des parcelles AI 11^o284 et 11^o286.

Daniel VEREECKE présente le sujet qui concerne la rétrocession des voiries sur la résidence SAUREL. En concluant que Jean-Louis AGNES a suivi les travaux de cette opération, ce dernier tient à rappeler qu'il n'a suivi que la fin de ceux-ci et qu'il n'était pas là au début. Monsieur le Maire, ironisant, rappelle à son adjoint qu'il a fait quelques remarques sur le chantier.



Fabrice DORÉ interroge sur l'éventuelle rétrocession des places de parking, il lui est répondu que celles-ci restent privées. Daniel VEREECKE contredit en indiquant qu'elles seront rétrocédées plus tard, l'adjoint aux travaux lui répond qu'elles ne seront jamais rétrocédées.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Commentaire: Notre Maire, qui nous a pourtant déclaré être grand connaisseur des questions d'urbanisme, a quand même de sérieuses lacunes sur nos dossiers locaux. Heureusement son adjoint, Jean-Louis AGNES, est un peu plus compétent et veille aux erreurs...

6) Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Présentation du rapport du commissaire enquêteur et modification n°3.

Alors que Daniel VEREECKE, Maire de la Commune, engage le point concernant le PLU, Gérard CHATIN lui indique que compte tenu de sa situation particulière par rapport à certains terrains sur cette zone d'activité, il serait bon qu'il ne présente pas ce point. Face à l'étonnement gêné du Maire, il lui rappelle qu'il sait très bien de quoi il est question puisqu'il « l'a rappelé lui-même ». Daniel VEREECKE reprend en rappelant les principaux sujets qui ont fait l'objet de l'enquête, rappelant que le Commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à la modification essentiellement porté sur le passage de la Zone 2AUi en 1AUi, il est proposé au Conseil municipal de ne pas accepter ce passage mais d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure à travers des études et concertations avec les partenaires publics concernés, il rappelle différents points de la modification tout en signalant que le principal point qui a fait débat est celui de la 2AUi. Il précise qu'il aurait pu passer outre à l'avis du Commissaire enquêteur.

Après quelques échanges sur des sujets mineurs de la modification, Il ne va pas passer outre dit-il et indique qu'il propose que soient acceptés tous les autres points de la 2 AUi et qu'il va engager une concertation avec les partenaires, le département, la CCI... et que le point de la 2 AUi va être mis en attente et retravaillé...

Fabrice DORÉ prend la parole et rappelle, s'adressant à Daniel VEREECKE « En Commission vous avez beaucoup insisté sur le fait que vous alliez reprendre des démarches vers les partenaires publics CCI, département, etc... mais vous n'avez pas du tout évoqué un partenaire qui nous paraît important, c'est la population. Nous, on aimerait savoir si la concertation sera sérieuse, nous on pense que ce que la population veut c'est l'abandon pur et simple de la 2AUi ». Daniel VEREECKE « Euh, bah non, on va pas l'abandonner, il y aura... une réunion publique » Fabrice DORÉ « Une réunion publique ? » Daniel VEREECKE : « C'est vrai, ça a été mal perçu... je le prends pour moi, il faut le retravailler »

Gérard CHATIN prend la parole « Quelque part, relancer une procédure... nous avons déjà eu une procédure qui a duré environ 8 mois, la concertation n'y était pas et je tiens à dire que vous avez dit en Commission que nous ne participerions pas aux rencontres avec les institutionnels publics ... (le Maire interloqué) ... vous l'avez dit Monsieur le Maire... je trouve inacceptable que nous ne participions pas à ces rencontres... » Pierre HAUTOT « Vous l'avez enregistré (un peu ironique, contrairement au Conseil il n'est pas possible d'enregistrer en Commission) Gérard CHATIN le rappelle en précisant qu'il y aurait pu être produit un compte-rendu... Pierre HAUTOT « On n'a pas dit ça... » Gérard CHATIN « Alors traitez nous tous les deux de menteurs, allez-y... Pierre HAUTOT « Je n'ai pas dit que vous étiez un menteur... » Fabrice DORÉ « J'ai posé la question si on allait recevoir les partenaires publics, vous nous avez dit clairement que vous nous feriez des compte-rendu, c'est comme ça que ça a été présenté, maintenant si vous êtes d'accord pour que nous participions à ces rencontres en Commission, nous, ça nous va... » Daniel VEREECKE « Une des premières rencontre qu'il y aura c'est avec le département pour savoir si la rue de LACHAPELLE peut supporter, Monsieur AGNES peut en parler »... il est interrompu par Pierre HAUTOT « Moi je veux bien, mais

faut que tout le monde aille dans le même sens, si c'est pour venir pour nous barrer la route ... » Gérard CHATIN reprend la parole « Je voudrai poursuivre... nous venons de vivre une procédure de 8 mois, nous avons été d'accord, toutes les listes sont d'accord sur ce point, nous l'avons promis aux électeurs, il faut une révision du PLU, et le Commissaire enquêteur le dit d'une certaine façon, cette modification est une modification importante du territoire de la Commune, elle devrait faire l'objet d'une révision. Pour éviter 3 procédures, nous pensons que maintenant il faut passer à une révision et non pas passer à une deuxième modification, pour en avoir ensuite une troisième, c'est beaucoup d'argent de moyens matériels et humains, et aussi de la confusion pour la population, on ne peut pas se payer trois procédures en 5 ans, en 6 ans, soyons cohérents, passons tout de suite à la révision » Daniel VEREECKE « Je suis d'accord, après le SCOT nous engagerons une révision. Sainte-Geneviève est un village attrayant, il faudra ouvrir d'autres zones à la construction et habitables, peut-être que la zone 1AUi sera une zone habitable... peut-être... peut-être..... ça a un coût... »

Gérard CHATIN « On va se payer la modification 2 fois plus la révision... » Daniel VEREECKE « C'est pour ça que l'on a proposé une modification » Gérard CHATIN « Ce que vous nous proposez c'est ... » interrompu par Daniel VEREECKE « Il y aura une étude, c'est le cabinet d'études qui prendra ... » Gérard CHATIN « C'est nous qui prenons la décision, c'est pas le cabinet Théodule, (bis) »

Alain BOSC reformule la question « Si j'ai compris votre idée, la Zone 1AUi s'étendrait sur une zone ou est-ce qu'on partirait vers de l'habitat... parce que si nous repartons vers de l'habitat c'est un autre sujet... Deuxième question, si vous partez vers de l'habitat, une salle polyvalente ne peut s'y installer compte tenu des normes de bruits... Au début du projet, il y avait ALCOPA, il se trouve que ce projet est parti sur Novillers... donc qu'est-ce qui vous permet de dire que cette zone sera occupée, sur la Mare d'Ovillers 4 bâtiments à louer, aucun n'est loué... Le SCOT en cours va axer ses prévisions sur les friches, il y en a déjà beaucoup (il cite quelques communes), dernière question : Pourquoi est-ce que vous tenez tant à ce que ces terrains soient passés en zone 2AUi ? » Jean-Louis AGNES lui répond qu'elle était déjà inscrite et qu'ils ne font que valider. Alain BOSC acquiesce et rappelle qu'il n'y a aucune obligation à le faire. Jean-Louis AGNES reconnaît. Alain BOSC rappelle « Au départ votre idée était de mettre la salle polyvalente sur les terrains de la salle PREVOTE, quelques temps après nous apprenons que la salle serait sur la 2AUi, or la Commune possède deux réserves foncières assez importantes, l'une derrière l'école maternelle, l'autre sur le terrain sur l'usine PREVOTE » Jean-Louis AGNES « Quand vous aurez 80 ans, vous irez jouer au loto là-bas... (sous-entendu Salle PREVOTE) » ... « On n'avait pas cette idée là au départ... quand on a vu le terrain... » dit Jean-Louis AGNES. Alain BOSC reprend « Ce qui est bizarre dans cette histoire c'est votre souhait de rendre constructible ce terrain... il y était mais il n'y avait pas obligation à le valider. Comme le dit le Commissaire enquêteur vous devez attendre le SCOT pour reprendre cette procédure » Il n'obtient aucune réponse à ces remarques. « Il rappelle les friches sur la zone d'activité : 3 bâtiments ne sont pas occupés » Daniel VEREECKE rétorque que ce n'est pas le point de vue de la Communauté de Communes.

(plus de détail sur www.legenovefain.net)

Fabrice DORÉ ramène sur la question globale. Gérard CHATIN fait remarquer qu'ils ne savent plus ce qu'ils veulent. « Qu'avez-vous fait pour que les gens puissent se prononcer ? ». Alain BOSC signale qu'il y aurait pu y avoir un référendum local. Thierry RÉMOND tient à préciser qu'il ne voit pas comment on pourra améliorer la circulation, la sécurité, Sur une route où il n'y a pratiquement aucune marge au regard de l'existant. Gérard CHATIN rappelle le calendrier.

Gérard CHATIN exprime l'anecdote d'une élue de la majorité qui a tenu à exprimer son soutien à la zone rejetée dans l'enquête « Vous en faites pas, on va faire une zone, mais il n'y aura jamais rien dessus... » Eclats de rire dans le public et étonnement chez les élus majoritaires qui rient moins.

Fabrice DORÉ pose des questions avant de délibérer. Gérard CHATIN relève que la délibération prévoit d'autoriser le Maire à poursuivre les études pour la 1AU.

La délibération est adoptée à la majorité de 14 voix dont 5 pouvoirs, les élus de la liste « Un Nouvel Élan pour Sainte-Geneviève » et 7 voix contre les élus des listes minoritaires « Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » et « Force et Développement- Progressons Ensemble »

Gérard CHATIN interroge Monsieur le Maire de savoir s'il vote. Oui lui répond ce dernier de façon un peu hésitante.

Commentaire : Ce point permet que cette majorité n'était nullement prête à gérer. La salle polyvalente a changé trois fois de lieux depuis le début de ce mandat, le tout sans concertation avec les minoritaires ou la population. Daniel VEREECKE qui annonce, en cours de procédure, qu'il peut être en conflit d'intérêt ne se sent plus gêné à défendre le projet qui a pourtant reçu un avis défavorable d'un Commissaire enquêteur. Aurait-il revendu ses terrains concernés dans cette opération ? Cette salle PREVOTE dont il a voté l'achat est maintenant trop loin pour y faire une salle polyvalente, que ne l'a-t-il dit, que ne l'ont-ils dit durant la campagne électorale ? Une trentaine de personnes dans la salle, pas de possibilité qu'elles interviennent, une personne l'a demandé. Les partenaires institutionnels jamais invités aux réunions d'urbanisme, pourquoi ? Ce vote et surtout l'avis défavorable est le résultat de l'incompétence et de l'impréparation.

7) [Approbation du tableau des effectifs.](#)

Un nouveau document a été remis sur table alors que deux avait déjà été envoyés. Il est demandé de le valider.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Commentaire : Sans, c'est un vote administratif...

Avant de passer aux questions des élus, Pierre HAUTOT demande la parole, et veut se réexpliquer sur la mutuelle de village. Il demande à ce que soit rectifiée sa réponse du mois dernier concernant la mutuelle. Il indique ne pas avoir fait de procédure d'appel d'offres alors qu'il a consulté trois sociétés. Fabrice DORÉ lui rappelle la situation et la manière dont la question a été posée bien avant le Conseil. Alain BOSCH expose ce qu'il a vu dans le Gard où plusieurs Communes ont installé une vraie mutuelle de Commune avec appel d'offre, il rappelle qu'une étude aurait dû être menée. Le 1^{er} adjoint reconnaît qu'il a pris ça sous son bonnet et le Maire le remercie de son immense travail.

Commentaire : Que des décisions de cet ordre soient prises sans concertation en Conseil ou en CCAS n'est pas normal. Nous aurions été d'accord pour une vraie mutuelle de village, pas pour ce bricolage. Que Pierre HAUTOT refuse d'adresser un démenti montre la difficulté qu'il aurait à s'expliquer.

10) Questions des élus :

Gérard CHATIN, élu « Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » a envoyé une question :

Monsieur le Maire lui donne la parole

- a) Gérard CHATIN lit la question qu'il a envoyé en précisant qu'elle est posée au nom du groupe « Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève ».

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Après avoir failli porté le Comité des Fêtes à sa dissolution et fini par le mettre dans une situation risquée pour sa survie et pour la gestion municipale, un Conseil d'administration constitué à 80% d'élus qui plus est d'une seule tendance municipale et majoritaire n'est pas une bonne chose, vous semblez mettre à l'index les dirigeants du Centre Yves MONTAND sur des rumeurs sans fondement. Nos associations sont le socle de la vie sociale Communale, la période actuelle est particulièrement compliquée et difficile pour les bénévoles qui en ont la charge. La pratique que vous avez en leur direction a pour conséquence de gêner les efforts qu'ils mettent en œuvre avec des risques importants pour la survie de la vie associative. Nous vous demandons de vous expliquer et de clarifier vos intentions ?

Nous vous prions, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal de bien vouloir agréer l'expression de notre considération.

Encore une fois, c'est Pierre HAUTOT qui est invité à répondre à cette question alors que c'est le Maire qui est interrogé et mis en cause. Toutefois, il évoque que pour le Comité des Fêtes « l'AG était ouverte à tout le monde... » Il est interrompu par Nathalie CEDOLIN et Dominique LABARRE qui indique ne pas avoir reçu d'invitation, le Maire a l'air surpris... « Encore un problème de Communication... interne » exprime Gérard CHATIN.

Pierre HAUTOT reprend la parole « Contrairement à ce vous dites, encore, on a fait tout ce qui fallait pour soutenir le Comité des Fêtes. » « Qu'avez-vous fait ? » par Gérard CHATIN, Pierre HAUTOT « Certains n'ont peut-être pas eu la convocation » Dominique LABARRE confirme et précise que la Mairie aurait dû faire le nécessaire. Pierre HAUTOT reprend et évoque les états de service du nouveau Président, Mickaël BORDEZ qui aurait largement fait ses preuves « Il a été Président des parents d'élèves ça marchait très bien à cette époque-là, vice-président du Centre Yves MONTAND, il a été au Téléthon là encore ça marchait très bien... » « Ce n'est pas la période la plus faste » indique Gérard CHATIN en parlant de sa gestion du Téléthon. Pierre HAUTOT révèle, après 8 ans de mandat, qu'il a appris en ressortant les statuts du Comité des Fêtes que tous les élus étaient membres de droit du Comité des Fêtes. Gérard CHATIN précise que l'AG pourrait être annulée puisque les membres de droit n'ont pas été invités. Pierre HAUTOT paraît gêné, embarrassé mais reste sans réponse. Nathalie CÉDOLIN répète que c'était à la Mairie de nous adresser les convocations. Pierre HAUTOT a découvert par ces statuts qu'il fallait un Conseil d'administration de 9 personnes, il fait un commentaire sur les membres qui sont restés, « les autres ils étaient pas là ce jour-là » précise Pierre HAUTOT et désigne du doigt Beriza ZIEGLER qui semble vouloir intervenir « Vous pourrez après... » « Il y a des membres du Conseil municipal qui sont au Comité des Fêtes, quand on votera les subventions, ils s'abstiendront... » « Pour le

Centre Yves MONTAND, il y a eu un petit incident, c'est vrai que notre Maire, mais même à nous il est comme ça, il dit des choses, il est comme ça, on va pas le refaire » « J'avais laissé un message » reprend Monsieur le Maire, « C'est vrai Nancy avait envoyé une lettre qui était adressée à tout le Conseil municipal, c'est vrai on a été un peu maladroit, explique Pierre HAUTOT, ça valait pas le coup d'en faire une affaire d'état, moi j'ai confiance Et c'est ça que je voulais rappeler ce soir... je pense qu'on peut leur laisser la parole... » Daniel VEREECKE reprend « Contrairement à ce que disent certains je soutiens toutes les associations de la Commune. Madame ZIEGLER vous voulez dire quelque chose » « Oui, à propos des parents d'élèves, vous avez dit à l'époque ça marchait bien, aujourd'hui ça marche toujours bien » exprime Beriza ZIEGLER, Pierre HAUTOT que ses propos soient repris « Faut faire attention à ce que l'on dit... et de s'excuser en direction du Président qui est dans la salle ». Thierry RÉMOND tient à rappeler le travail exceptionnel qu'a mené l'équipe sortante et indique à l'exécutif qu'ils ne leur ont pas fait de cadeau. Beriza ZIEGLER revient sur un incident survenu il y a quelques mois avec les élus de l'exécutif municipal, Pierre HAUTOT s'étant invité dans une réunion en estimant qu'il aurait dû être invité. Pierre HAUTOT se dit non convaincu de l'approche de Beriza ZIEGLER. Gérard CHATIN exprime qu'il « aurait quand même été intéressant que dans un esprit de concertation avec les dirigeants de l'association de faire un appel à la population » Il rappelle avoir connu ce type de situations avec le Centre Yves MONTAND, alors FJEP, dans les années 90, où les habitants ont été invités et que cela a été le point de redémarrage, et l'implication de nombreuses personnes qui se sont engagées depuis. Il rappelle « Vous avez entendu, comme moi, les bénévoles qui ont exprimé un certain épuisement devant les difficultés pour un renouvellement des troupes. Face à ça, quel débat, quelle relation avez-vous établi pour avancer sur la situation ? C'est avec eux qu'il faut faire avancer les choses. » Pierre HAUTOT reprend « Qu'est-ce que vous croyez ? Avec Nancy, on est en relation permanente... » C'est les besoins du quotidien, rétorque Gérard CHATIN en précisant qu'ils sont utiles. « Ils peuvent compter sur nous, ils le savent... » Ce n'est pas ça le sujet, qu'avez-vous fait pour intéresser la population, on l'a vu avec le Comité des Fêtes. « On s'est proposé pour monter les barnums, ça me dérange pas, je suis un lève tôt... non pas de Conseillers municipaux, y a conflit d'intérêts. » Beriza ZIEGLER reprend en précisant que cela concernait la participation au bureau et Pierre HAUTOT n'entend pas cette explication, il la réfute. Gérard CHATIN engage sur une autre approche et rappelle « Nathalie CEDOLIN vous a dit lors de la réunion de crise sur le Comité des Fêtes qu'elle était prête à aider, que nous étions prêts à aider... vous n'avez fait appel à personne, vous avez voulu vous garder ça pour vous tout seul » Françoise RIBEIRO réfute cette approche et donne une explication sur une autre approche. Beriza ZIEGLER rappelle les propos tenus envers Nicolas HÉNOCCQ, ex Président, lors de cette réunion de crise « On a un problème avec vous, on ne peut pas travailler avec vous », c'étaient les propos du Maire lors de cette réunion. Des échanges sur le fait les préparations de Noël n'ont pas permis aux élus minoritaires notamment de s'impliquer. A entendre Françoise RIBEIRO, c'était trop long d'envoyer un message et ils auraient dû deviner où et quand il fallait qu'il se rendent sur les lieux. Et Pierre HAUTOT démontre toute la volonté qu'il y a eu dans l'obstruction de la démarche « Quand on voit l'ambiance délétère qu'il y a entre nous.... C'est dommage que je n'ai pas le torchon que vous avez mis dans toutes les boîtes... » et Olivier POTIRON de demander « Et pourquoi vous êtes pas venus nous aider... ? » la réponse a déjà été donnée, elle est répétée et Fabrice DORÉ de rappeler la proposition de Nathalie CÉDOLIN lors de la réunion déjà citée. Ironiquement Daniel VEREECKE rappelle que c'est Monsieur HAUTOT qui s'occupe de la communication... comme si celle-là était parfaite... Dans le courant de l'anecdote Gérard

CHATIN rappelle qu'un jour (peu avant les municipales tout de même) les concurrents se sont retrouvés à démonter une scène et que personne ne s'est mis les barres « sur les coins de la trombine ». Daniel VEREECKE suite à une intervention de Beriza ZIEGLER exprime sa satisfaction du travail mené par l'équipe sortante et conclut le Conseil, ce pendant que Pierre HAUTOT redemande à ce que la publication sur laquelle il est intervenu soit revue, Gérard CHATIN lui redit qu'il attend son texte...

Commentaire : On pose une question au Maire sur son comportement et on obtient un 1^{er} adjoint explosif qui n'apporte aucune réelle explication de fond. Le Maire accuse une Présidente d'association, c'est « un petit incident » « il est comme ça, on va pas le changer » ... Quand il dit, en public, au Président du Comité des Fêtes, pour engager une concertation « On a un problème, on peut pas travailler avec vous... ». On c'est qui ?

Ils ne peuvent et ne veulent travailler avec personne...

Huit ans de mandat dans la majorité et il découvre, le 1^{er} adjoint, les associations, c'est vrai que la plupart de ces majoritaires n'ont pas beaucoup été vus dans les associations.

Encore un domaine où ils n'étaient pas prêts... Apparemment, pour eux, il n'y a aucun problème à ce qu'il y ait une majorité d'élus d'un groupe déjà majoritaire au Conseil municipal. Qui va contrôler quoi ? Où vont-ils trouver le temps qu'ils n'ont plus ?

3 500 habitants et ils ignorent la population et conspuent les bénévoles par des propos qu'ils estiment, eux-mêmes, ensuite, comme incontrôlés. Les belles excuses ne suffisent pas, surtout quand elles ne sont pas exprimées clairement.

Commentaire général : La démonstration de l'impréparation de cette équipe devient de plus en plus flagrante, son incompetence également. Son mépris des règles morales et de droit est inquiétant.

La séance est levée à 22h45,

*Sur la version papier, il n'est pas possible de joindre tous les documents adressés aux élus, ils sont mis sur le site en accompagnement du point traité.